

FORMATIONS
VENTE



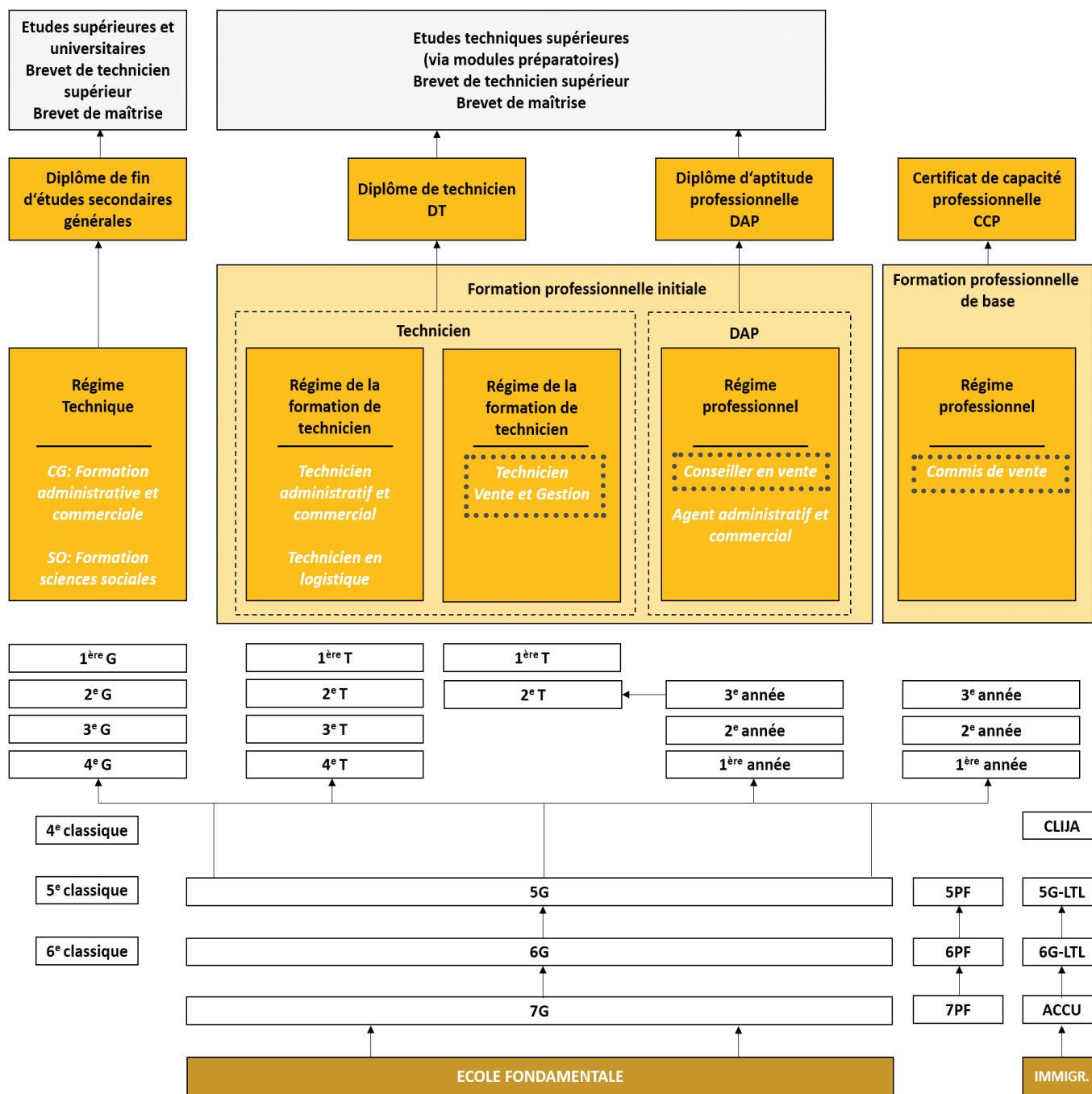
REGIME TECHNIQUE

TECHNICIEN

DAP

CCP

STRUCTURE D'ENSEIGNEMENT



(1) La classe de 3GSO sera proposée à partir de l'année scolaire 2019/2020.

TECHNICIEN EN VENTE ET GESTION

REGIME TECHNIQUE

TECHNICIEN

DAP

CCP

ORDRE D'ENSEIGNEMENT

Formation professionnelle - technicien

DESCRIPTION DE LA FORMATION

A partir de la rentrée scolaire 2017/2018, la Chambre de Commerce, en partenariat avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, lance la nouvelle formation du Diplôme de technicien (DT) Vente et Gestion sous contrat d'apprentissage.

Sur initiative de la Chambre de Commerce, la formation du technicien Vente et Gestion se greffe sur la formation du Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP) conseiller en vente et renforce l'attractivité de la formation professionnelle en créant des perspectives de carrière pour ceux et celles qui s'engagent dans cette voie.

DIPLÔME

Diplôme de technicien

FINALITÉS

Le technicien en Vente et Gestion assume la supervision d'une équipe de vente au sein d'une entreprise ou, après quelques années d'expérience, la gestion d'un commerce. Il met en œuvre les techniques de vente et d'organisation commerciale, à partir des instructions définies par sa hiérarchie, dans un contexte de vente directe et/ou de vente à distance.

Sa mission ne se limite pas uniquement à la vente de produits ou de services mais inclut, entre autres la gestion de la relation client, la gestion du commerce au quotidien, l'évaluation de la performance et application des critères de rentabilité, la gestion d'une équipe de vente. (Source: www.winwin.lu)

DURÉE

Apprentissage sous contrat d'apprentissage de deux ans qui se fait en entreprise auprès d'un patron-formateur à raison de 24 heures par semaine, accompagnée d'un enseignement de 16 heures.

CONDITIONS D'ACCÈS

Le candidat à la formation doit être détenteur d'un DAP-Conseiller en vente ou d'un diplôme similaire.

CONSEILLER EN VENTE

REGIME TECHNIQUE

TECHNICIEN

DAP

CCP

ORDRE D'ENSEIGNEMENT



Formation professionnelle - DAP

DESCRIPTION DE LA FORMATION



Le conseiller en vente s'occupe principalement de l'accueil des clients et de la vente. Il prend en charge la gestion du stock, la présentation de la marchandise, le conseil au client, la vente et l'emballage. Le conseiller en vente peut exercer sa profession dans le commerce de détail, en boutique ou dans une surface commerciale (*Source: beruffer.anelo.lu*)

DIPLÔME



Diplôme d'aptitude professionnelle (DAP)

FINALITÉS



La formation aboutit sur un diplôme d'aptitude professionnelle de la formation administrative et commerciale (DAP).

Le DAP prépare à la vie professionnelle. L'apprenant peut continuer en formation de technicien ou faire un brevet de maîtrise. En suivant des modules préparatoires, il peut envisager des études techniques supérieures (université ou BTS).

DURÉE



Durée de formation : 3 ans

sous contrat d'apprentissage dans une entreprise

- formation pratique (4 jours/semaine) dans une entreprise,
- formation théorique dans un lycée technique (1 jour/semaine).

CONDITIONS D'ACCÈS



Accès à une DCIVE

- 5G au niveau globalement de base ou globalement avancé
- 5AD
- 5P avec 45 modules

COMMIS DE VENTE

REGIME TECHNIQUE

TECHNICIEN

DAP

CCP

ORDRE D'ENSEIGNEMENT

Formation professionnelle - CCP

DESCRIPTION DE LA FORMATION

Le commis de vente s'occupe principalement de l'assortiment de la marchandise, de l'accueil des clients et de la vente. Il prend en charge le réassort du stock, la présentation de la marchandise, la préparation de la vente et l'emballage. Le commis de vente peut exercer sa profession dans le commerce de détail, en boutique ou dans une surface commerciale. (Source: beruffer.anelo.lu)

DIPLÔME

Certificat de capacité professionnelle (CCP)

FINALITÉS

Le DAP prépare à la vie professionnelle. L'apprenant peut continuer en formation de technicien ou faire un brevet de maîtrise. En suivant des modules préparatoires, il peut envisager des études techniques supérieures (université ou BTS).

DURÉE

Durée de formation : 3 ans

sous contrat d'apprentissage dans une entreprise

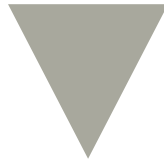
- Année 1 :
 - formation pratique (3 jours/semaine) dans une entreprise,
 - formation théorique dans un lycée technique (2 jours/semaine).
- Années 2 et 3 :
 - formation pratique (4 jours/semaine) dans une entreprise,
 - formation théorique dans un lycée technique (1 jour/semaine)

CONDITIONS D'ACCÈS

Accès à une CCIVE

- 5P avec 18 modules
- CIP

CONTACT



Lycée Technique de Lallange
Boulevard Hubert Clément
L-4064 Esch-sur-Alzette

55 95 42-304/305/330
secretariat@ltl.lu
www.ltl.lu
f/ltlallange

LIENS



« Que faire après la 5^e de
l'enseignement secon-
daire général? »



« Horaires et
programmes »

